

Architecture traditionnelle

maisons paysannes de france

Cahier pratique

AVEYRON

« Comment restaurer en 2023 »



Association reconnue d'utilité publique

Site Aveyron : www.maisons-paysannes-aveyron.fr

Délégué de l'Aveyron - Eric Gross - Ortholès - 12740 La Loubière

ericgross@wanadoo.fr

06 77 10 76 15

CONSEILS DE RESTAURATION

Votre maison est un élément d'un ensemble (hameau, village...) appartenant à une région naturelle (Aubrac, Ségala, Rougier...).

En la restaurant, vous participez à la sauvegarde du patrimoine qui est le vôtre mais aussi celui de tous.

L'extérieur

Dans tous les cas, observez bien vos bâtiments jusque dans les détails architecturaux et, dans le cas de transformations malencontreuses (toitures et lucarnes modifiées, ouvertures agrandies, escaliers et porches disparus...), recherchez dans votre entourage (commune, canton) les maisons traditionnelles préservées, qui seront pour vous la meilleure source d'information pour restituer à votre demeure toute son authenticité.

L'intérieur

Une bonne restauration consiste à apporter le confort moderne tout en préservant les éléments anciens qui apporteront un charme certain à votre aménagement : cheminées, planchers, escaliers, enduits...

Attention !!!

Ne pas vouloir systématiquement agrandir les ouvertures, mais songer plutôt à en rajouter en taille et en quantité raisonnable.

Ne pas vouloir systématiquement « faire les joints ». Sachez conserver les enduits à la chaux (cela se répare) qui protègent et embellissent des murs parfois médiocres (intérieur comme extérieur).

Les abords

Une maison bien restaurée peut perdre tout son charme dans un environnement inadapté. Ne transposer pas un aménagement urbain dans un cadre rural. Evitez les haies rigides de thuyas et lauriers ainsi que les clôtures préfabriquées et piscines avec tunnel.

Le jardin traditionnel est avant tout productif, pensez aux arbres fruitiers locaux et au potager entouré de murets en pierre sèche.

AIDE AU DIAGNOSTIC DU BATI EXISTANT

Appréhender, évaluer l'état actuel du bâtiment, le comprendre pour le respecter avant toute intervention.

Structures

Fondations et murs : des fissures profondes peuvent indiquer une déstabilisation des fondations (tassement, présence d'eau) ou une fuite de toiture qui « lave » un mortier peu résistant (terre, trop peu de chaux...). Des murs qui penchent vers l'extérieur peuvent indiquer un désordre de charpente.

Charpente : vérifier l'état des assemblages, enfoncer un poinçon dans les parties de bois suspectes. Attention aux suppressions d'éléments de charpente qui fragiliseraient l'ensemble.

Couverture : vérifier l'état du matériau de couverture, de son support (voliges, chevrons, liteaux...) et des éléments de fixation (clous, crochets...).

Planchers : vérifier l'état des poutres dans les encastremements dans les murs (pourrissement, attaques d'insectes et champignons).

Cloisons : ne pas supprimer les cloisons porteuses.

Equipements

Menuiseries : observer les menuiseries anciennes (extérieures et intérieures) pour en tenir compte dans le projet de restauration. Lors d'un remplacement, la fenêtre à 6 carreaux, la plus répandue, sera améliorée grâce au double vitrage. Les contrevents seront conservés ou remplacés à l'identique.

Enduits : l'enduit est une protection de la maçonnerie des murs (contre le gel des pierres, la pénétration de l'eau de pluie...), il sera restauré avec de la chaux et des sables locaux qui lui donnent sa coloration.

Enduits et contrevents participent à l'isolation thermique du bâtiment.

Sols : essayez de conserver le sol ancien (dallage de pierre, terre cuite, plancher), c'est un élément de valorisation.

Electricité-gaz : s'assurer de la conformité de l'installation.

Assainissement des eaux usées

Deux possibilités (se renseigner en mairie)

- Assainissement collectif demandant un réseau d'égout à proximité.
- Assainissement individuel : vous serez orienté vers le bon système en fonction du sol de votre terrain et de sa surface, par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Chauffage-plomberie

Quel chauffage choisir ? Agir dans l'ordre : travaux d'isolation, préalable obligatoire avant toute installation de chauffage, puis choix de la production de chaleur (pour un diagnostic voir plus loin l'un des quatre guichets de Renov'occitanie).

Attention aux choix énergétiques, veillez à ne pas dénaturer le bâti.

Par exemple :

Préférer les panneaux solaires au sol ou sur une petite annexe, plutôt qu'en toiture de la maison.

Attention à l'intégration des pompes à chaleur et des tuyaux extérieurs des chaudières et poêles à bois.

Isolation : privilégier les isolants à base de matériaux naturels afin de laisser « respirer » les murs et les toitures, l'humidité étant l'ennemi n°1 du bâti ancien.

Ne jamais isoler la maison par l'extérieur pour la même raison et pour des considérations esthétiques.

Plus d'info sur www.maisons-paysannes.org

Consultez la documentation en ligne

Fiches conseil

Fiches ATHEBA (Amélioration Thermique du Bâti)

Consultez un professionnel

Vous l'avez compris, la restauration réussie d'une maison traditionnelle n'est pas aussi simple que cela paraît. Vous serez tenté par la multitude de matériaux contemporains à votre disposition, vous serez sollicité par des démarcheurs, aussi, n'hésitez pas à consulter des professionnels qualifiés (CAUE, UDAP, maîtres d'œuvre et artisans) qui pourront établir un diagnostic précis et définir avec vous le programme des travaux.

Consultez l'Association Maisons Paysannes de France

La délégation de l'Aveyron possède expérience et documentation et peut également répondre à vos questions directement sur place lors d'une visite d'information (gratuite sauf frais de déplacement).

VISITES D'INFORMATIONS
ASSOCIATION MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
PRESERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE RURAL

La construction et en particulier l'habitat rural traditionnel sont l'expression d'un pays. Dans la représentation d'une maison, nous pouvons reconnaître la géologie, le climat et l'activité des habitants.

Tous les matériaux traditionnels viennent du sol, et malgré une diversité d'expressions, ils ont engendré une image architecturale harmonieuse. Cette image est fragile.

L'évolution de ce bâti, qui accède maintenant à une offre de matériaux diversifiés et standardisés, est délicate. Un bâtiment ne représente plus l'activité de son propriétaire ; chacun a des besoins de confort (plus de lumière, plus de place, plus de chaleur) qui modifient parfois profondément le bâti traditionnel.

La façon de bâtir les villages, les agrandissements successifs avec enchevêtrements de maisons et toitures, les petites ouvertures, les ajouts de bâtiments annexes, ont créé des ensembles pleins de charme.

La marque de la main de l'homme donne une valeur humaine à l'architecture traditionnelle.

Les informations MPF ont pour buts : (article 1 et 2 des statuts)

De sensibiliser les propriétaires aux spécificités de l'architecture rurale locale et à son intégration dans le paysage, afin d'en conserver l'authenticité, l'harmonie et le charme.

De distinguer les interventions sur les bâtis anciens :

- Conservation (maintenir durablement = entretenir, préserver de l'altération)
- Restauration (réparations consistants à sauvegarder ou à restituer des éléments d'architecture)
- Rénovation (remettre à neuf, donner une nouvelle forme, une nouvelle existence)
MPF conseille fortement, la conservation et la restauration, et, en cas de changement d'affectation d'une grange (par exemple) en habitation, une rénovation de qualité.

L'extension d'une maison trop petite pourra être traitée de manière contemporaine et qualitative en conservant la qualité architecturale du bâti ancien.

De donner un avis au stade de l'esquisse ou de l'avant-projet d'un maître d'œuvre, puis, tout au long des travaux : jugement sur l'esthétique et l'intégration du projet.

De faire connaître des chantiers similaires, de favoriser la rencontre de propriétaires avec des maîtres d'œuvre et d'artisans intéressés par la préservation du bâti rural.

D'orienter les propriétaires (auto-constructeurs, bricoleurs) vers des journées d'initiations ou des stages de formation, pour une bonne mise en œuvre des matériaux traditionnels (pierre, chaux, bois, fer) et contemporains (isolation naturelle etc...)

Quelles sont les responsabilités de chacun ?

Le maître d'ouvrage*, le maître d'œuvre* et les artisans prennent les responsabilités respectives et assurent la garantie de leurs prestations, notamment la garantie décennale prévue par la loi.

L'association ne se substitue pas aux professionnels du bâtiment (choisis librement par le maître d'ouvrage) et exclut toute action de maîtrise d'œuvre.

Aucun plan, croquis ou descriptif de travaux et aucune liste de professionnels ne doit être remis au propriétaire.

Les informations données ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de l'association nationale ou la délégation départementale.

Fiche de synthèse

Une fiche de synthèse des informations fournies pendant la visite est remise au propriétaire, le double étant conservé par l'association.

Photos : Des photos seront prises avec l'autorisation écrite du propriétaire.

***Maître d'ouvrage :**

C'est le propriétaire, personne physique ou morale, pour le compte de qui des travaux ou des ouvrages sont exécutés.

Il choisit le maître d'œuvre (parfois sur concours pour les collectivités), s'entend avec lui sur un avant-projet, puis sur un projet et sur les solutions techniques proposées, et confie au maître d'œuvre la coordination et le suivi des travaux, dont il assure le paiement suivant un échancier convenu.

***maître d'œuvre :**

Celui qui est chargé d'une mission d'étude et de conseil, puis de la conception, du suivi des travaux de coordination, pour le compte de son client (maître d'ouvrage).

Selon le type de travaux, le maître d'œuvre peut être un architecte, un agrée en architecture, un ingénieur, un bureau d'étude ou d'ingénierie.

D'après DICOBAT, dictionnaire général du bâtiment.

AIDES SUR LE PATRIMOINE BÂTI début 2023 (sous réserve : les modalités d'aide évoluent sans cesse)

Nom du dispositif	Bénéficiaires	Aide qui peut être sollicitée	conditions	Co-financements possibles	contacts
ETAT – MINISTERE DE LA CULTURE					
Strict Entretien MHC	Tout propriétaire d'un monument classé (MHC) privé ou public	40 % du montant HT pour communes et TTC pour particuliers	Acceptation de l'ABF, programmation si possible un an avant	Département et Région	Pierrick Betton, udap.aveyron@culture.gouv.fr 05 65 68 02 20
Strict entretien MHI	Tout propriétaire de monument inscrit (MHI) privé ou public	20 % du montant Ht pour communes et TTC pour particuliers	Acceptation de l'ABF, programmation si possible un an avant	Département et Région	Pierrick Betton, udap.aveyron@culture.gouv.fr 05 65 68 02 20
Travaux aux abords des MH	Couverture avec des matériaux locaux traditionnels (ardoise de pays, lauze de calcaire)	Collectivités et particuliers	Les travaux doivent concerner un bâtiments ancien, situé dans le périmètre protégé (500m d'un MH) ou dans un SPR		Monique Bru udap.aveyron@culture.gouv.fr 05 65 68 02 20
Gros travaux sur MHC ou MHI	Tout propriétaire de MHC ou MHI	Variable jusqu'à 50 %	Travaux de restauration ou études, intervention d'un architecte (du patrimoine pour les MHC) Nécessité Architecte du Patrimoine pour Classé et Architecte pour inscrits	Département et Région	Isabelle Jimenez-Vidaillac (Conservation Régionale des Monuments Historiques à Toulouse)
Restauration et mise en valeur des objets mobiliers	Tout propriétaire d'un objet mobilier remarquable, protégé ou non			Département	Laurent Fau (Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de l'Aveyron) 06 25 69 79 37 laurent.fau.ext@culture.gouv.fr

ETAT – PREFECTURE OU SOUS-PREFECTURE

DETR	Commune	Jusqu'à 40 %	Travaux de mise hors d'eau d'un bâtiment recevant du public (églises, etc...)	Département, Région	Préfecture ou Sous-Préfectures
DEPARTEMENT – Contact : Direction de la culture : 05 65 75 82 55					
FDSPR (fond de soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé)	Collectivités, associations	Jusqu'à 30 % plafond de 12 000 €	Travaux de sauvetage d'édifices culturels (églises) ou non (châteaux, tours, maisons, patrimoine industriel) : clos & couvert : toiture, maçonnerie, enduits vitraux, mise au norme électrique app campanaire	Région	
Sauvegarde du petit patrimoine bâti	Collectivités, particuliers	Jusqu'à 30 % plafond 5 500 €	Fours à pain, fontaines, burons, moulins, secadous, pigeonniers, cazelles, cave à vin... bâti dans des sites exceptionnels	Région	Non transformation à des fins d'habitation, usage de matériaux traditionnels locaux, visible depuis l'espace public
Soutien au patr. protégé (MHI et MHC) entretien et gros travaux	Tous propriétaires	variable	Strict entretien et gros travx aidés ou non par l'État. Les études préalables sont éligibles	Etat, Région	
Objets mobiliers	Tous propriétaires	Jusqu'à 30 %		Etat, Région	
Chantiers de bénévoles		Aide financière pour la présence journalière de bénévoles sur un chantier	Chantiers de bénévoles : restaurant, mise en valeur et animat° du patrimoine architectural et naturel à l'initiative d'associat°	Etat	

PROPRIETAIRES PRIVES

Sauvegardez votre patrimoine bâti grâce au label de la

FONDATION DU PATRIMOINE

Vous êtes propriétaire privé d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial (ferme, maison de caractère, pigeonnier, moulin, four à pain, buron etc...) et vous souhaitez le restaurer.

Ce patrimoine de proximité est le plus souvent non protégé par l'état.

Grâce au label de la Fondation du Patrimoine, vous pouvez bénéficier d'une aide fiscale de l'état.

Le propriétaire doit s'engager à conserver son bien pendant 15 ans à compter de son acquisition.

SUR QUELS TYPES DE BATIMENTS ?

- Les bâtiments non habitables constituant le petit patrimoine de proximité.
- Les bâtiments habitables situés dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants.
- Les bâtiments habitables situés en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Les bâtiments concernés doivent être visibles de la voie publique.

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Les travaux à réaliser (clos et couvert : **toiture et ravalement de façades, huisseries...**) doivent sauvegarder le bâtiment dans ses caractéristiques d'origine (avis favorable de l'UDAP).

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention du label

Vous avez 5 ans pour effectuer les travaux et vous pouvez déduire chaque année les travaux payés au titre de cette même année.

VOUS PAYEZ DES IMPOTS

Déduisez de votre revenu global imposable

-50% du montant des travaux

-100% (si vous avez obtenu au moins 20% de subventions) du montant des travaux, moins les subventions.

Déduisez de vos revenus fonciers (en cas de location)

-100% du montant des travaux (sans seuil des 10700 €)

VOUS PAYEZ DE 0 à 1300 € D'IMPOT

Vous pouvez obtenir un label non fiscal, sous réserve du respect de certaines conditions, se traduisant par une subvention directe.

Pour obtenir un label vous pouvez téléphoner aux délégués territoriaux

Ou

www.fondation-patrimoine.org

ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES

Mécénat populaire et d'entreprise

FONDATION DU PATRIMOINE

Financez un programme de restauration de qualité d'un élément du patrimoine bâti, mobilier ou naturel.

La Fondation du Patrimoine récolte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes rassemblées (moins 6% de frais de gestion)

Tous les biens caractéristiques de notre **Patrimoine bâti** (églises, fontaines, halles, moulins, etc...), de notre **patrimoine mobilier** (tableaux, statuts, véhicules, etc...) ou de notre **patrimoine naturel** (espaces naturels protégés), **peuvent faire l'objet d'une souscription**

qu'ils soient protégés ou non au titre des Monuments Historiques, situés en ville ou en milieu rural.

MISE EN ŒUVRE

Dès qu'un programme de restauration est défini, prenez contact avec votre délégué territorial pour organiser une souscription publique.

Les sommes collectées seront versées à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées.

REDUCTIONS D'IMPOTS

Tous les dons effectués à la Fondation du Patrimoine ouvrent droit à des réductions d'impôt :

Pour les particuliers

66% du don (déduit de l'impôt) dans la limite de 20% du revenu imposable

75% du don, en cas d'IFI (ex ISF) (dans la limite de 50 000 €)

Pour les entreprises

60% du don est déduit de l'impôt sur les sociétés (limité à 0,5% du chiffre d'affaires HT).

DE REELS ATOUTS

Les dons collectés diminuent votre « restant à charge ».

La souscription publique fédère la population autour d'un projet.

Votre projet bénéficie d'une image renforcée.

Une campagne de mobilisation réussie peut vous permettre de bénéficier d'une aide financière complémentaire de la Fondation du Patrimoine grâce à ses mécénats nationaux ou locaux.

SOUSCRIVEZ EN LIGNE

Les dons en ligne sont possibles

Téléchargez les bulletins de dons

Suivez les opérations de souscription en cours sur :

www.fondation-patrimoine.org

LES CONCOURS

PRIX DEPARTEMENTAL DU PATRIMOINE

Une catégorie « Restauration du patrimoine » est ouverte aux particuliers qui ont réalisé des opérations de restauration visant à préserver l'architecture traditionnelle de l'Aveyron. Le jury récompense le caractère exemplaire et la qualité de la restauration du patrimoine. Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 30 septembre de chaque année.

Pour tout renseignement, contacter le 05 65 75 82 55 ou le 05 65 75 82 25
Angeline.rous@aveyron.fr

CONCOURS MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Ce concours est réservé aux adhérents de l'association.

Avez-vous restauré votre maison avec les techniques traditionnelles ?

Avez-vous reconverti un bâtiment rural ?

Avez-vous intégré une partie contemporaine à un bâti ancien ?

Contactez le délégué
Eric Gross au 06 77 10 76 15
ericgross@wanadoo.fr

et téléchargez le dossier de candidature et le règlement sur
www.maisons-paysannes.org

CONCOURS VIEILLES MAISONS FRANCAISES

Ce concours est réservé aux adhérents de l'association.

Contactez la déléguée
Françoise De Barrau au 06 03 40 48 15
Francoise-de-barrau@orange.fr

LES SERVICES ET ASSOCIATIONS SPECIALISES

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

2 bis impasse Cambon 12000 Rodez 05 65 68 02 20 udap.aveyron@culture.gouv.fr

Conseils techniques sur les restaurations (particuliers et collectivités), suivi des travaux en secteurs protégés : service gratuit

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

5 place Sainte Catherine 12000 Rodez 05 65 68 66 45 caue@caueaveyron.fr

Construire, restaurer ou aménager une parcelle : Conseils aux collectivités et aux particuliers. Sensibilisations à l'architecture, aux paysages et animations scolaires... service gratuit. Le CAUE ne se charge pas de la maîtrise d'œuvre.

Caueactu.fr

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

7 place Sainte Catherine 12000 Rodez 05 65 73 18 00 www.adil12.fr

Louer, acheter, construire ou faire des travaux notamment d'isolation et choix d'énergie (listes des entreprises et architectes agréés en diagnostic thermique) : service gratuit

France Rénov' : France-renov.gouv.fr

Réalise pour vous un diagnostic gratuit afin de connaître les possibilités de rénovation de votre logement.

En Aveyron vous serez dirigé vers l'un des 4 guichets appelés Rénov'occitanie :

Nord Aveyron= www.parc-naturel-aubrac.fr

Sud Aveyron= www.parc-grands-causses.fr

Ouest Aveyron= www.ouestaveyron.fr/environnement/energie-et-climat/renovation-energetique

Reste de L'Aveyron= ADIL de Rodez : www.adil12.fr

ANAH : Association Nationale de l'Amélioration de l'Habitat www.anah.fr

ZAC de Bourran 9 rue de Bruxelles BP3370 12033 Rodez cedex 9

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Rénovation énergétique : récapitulatif des aides financières www.ademe.fr

Vous avez un projet touristique : gîte rural, chambres d'hôtes... un aménagement à réaliser, un bâti déjà aménagé...

GITES DE FRANCE AVEYRON : 2 rue de Dublin-les terrasses de Bourran-Bât.C-12000 Rodez

05 65 75 55 66

CLEVACANCES AVEYRON : 05 65 75 55 88

ACCUEIL PAYSAN : www.accueil-paysan.com

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE : Association Nationale reconnue d'utilité publique

8 passage des deux-sœurs 75009 Paris 01 44 83 63 63 www.maisons-paysannes.org

Sauvegarder et restaurer les maisons paysannes traditionnelles selon les conditions propres à chaque région, promouvoir une architecture contemporaine en harmonie avec les sites et protéger les paysages ruraux. Sorties découverte, initiation techniques et conseils à domicile (gratuit).

Délégation Aveyron : Eric Gross 06 77 10 76 15 ericgross@wanadoo.fr

Site de la délégation de l'Aveyron : www.maisons-paysannes-aveyron.fr

FONDATION DU PATRIMOINE :

Sauvegarder et valoriser le patrimoine de proximité non protégé, par le biais de souscriptions ou de défiscalisations. Destinataires : particuliers, associations ou collectivités locales. www.fondation-patrimoine.org

Délégués territoriaux :

Nord Aveyron : Louis Causse 05 65 67 01 60

Villefranchois : Bernard Fournié-Eche 06 37 30 85 59

Ségala : Raymond Vernet 06 71 75 61 43

Sud Aveyron : Bernard Guérin 06 83 43 27 87

Vallon, Causse Comtal, Vallée de l'Aveyron : Patrice Lemoux 06 21 13 95 63

VIEILLES MAISONS FRANCAISES : Association reconnue d'utilité publique

93 rue de l'Université 75007 Paris 01 40 62 61 71 www.vmfpatrimoine.org

Sauvegarder, défendre et mettre en valeur le patrimoine architectural et son environnement.

Délégation Aveyron : Francoise-marguerite de Barrau 06 03 40 48 15

Francoise-de-barrau@orange.fr

UNION SAUVEGARDE DU ROUERGUE :

Etude, promotion et sauvegarde des maisons et paysages, de la nature et de l'environnement, du patrimoine en Rouergue. Publications et sorties découvertes.

13 avenue Louis Lacombe 12000 Rodez sauvegarde.rouergue@gmail.com

www.sauvegarde-rouergue.com 05 65 68 51 60

CONSEIL DEPARTEMENTAL de L'AVEYRON :

Hôtel du Département 7 place Charles de Gaulle BP724 12000 Rodez

aveyron.fr 05 65 75 80 00

CONSEIL REGIONAL d'OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE :

Hôtel de Région 22 bd du Maréchal-Juin 31406 Toulouse cedex 9

www.laregion.fr tel : 3010

Antenne de Rodez : 41,43 rue Béteille 12000 Rodez 05 61 39 69 12

Antenne de Millau : place de la Capelle 12100 Millau 05 61 39 68 12

PNRGC : Parc Naturel Régional des Grands Causses

71 Bd de l'Ayrolle 12101 Millau 05 65 61 35 50

info@parc-grands-causses.fr

www.parc-grands-causses.fr

PNR de l'Aubrac : Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Place d'Aubrac 12470 Aubrac 06 65 48 19 11

info@parc-naturel-aubrac.fr

www.parc-naturel-aubrac.fr

ARBRES, HAIES, PAYSAGES d'AVEYRON (Association) :

Planter, restaurer des haies champêtres : particuliers, agriculteurs, collectivités.

www.arbreshaiespaysagesdaveyron.fr 05 65 47 97 07

SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE de L'AVEYRON :

195 rue des Artisans-Z.A.Bel Air- 12000 Rodez 05 65 46 82 74

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- *La maison de pays* -Restaurer- Aménager-Préserver- René Fontaine - SEGHERS
- *La maison paysanne*-typologie par région française-Jean-Yves Chauvet - AUBANEL
- *-L'architecture paysanne en France*-Jacques Fréal-SERG/BERGER-LEVRAULT
- *La maison de A à Z*- Le vocabulaire de la construction- Gérard Calvat-ALTERNATIVES
- *Couleurs de la France*- Jean-Philippe et Dominique Lenclos- LE MONITEUR
- *La maison ancienne*- Construction-Diagnostic-Intervention-Laurent Coignet- EYROLLES
- *Restaurer sa maison*-Programme-Projet-Missions confiées à l'architecte-Yves Baret- EYROLLES
- *Le colombage, mode d'emploi*- Diagnostiquer-Entretien-restaurer – EYROLLES
- *Traiter l'humidité*- Yves Baret- EYROLLES
- *La charpente, mode d'emploi*- Jean-Louis Valentin- EYROLLES
- *Les granges, rénovations ouest et centre France*- EYROLLES
- *Pierre de taille*- outillage et techniques- Jean-Marc Laurent- EYROLLES
- *Toits d'ardoise*- pose traditionnelle et restauration- Christophe Le Pabic- EYROLLES
- *Les fours à pains*-Construire-Restaurer-Utiliser- Michel Marin - RUSTICA
- *L'isolation écologique*- Jean Pierre Oliva - TERRE VIVANTE
- *Les matériaux naturels*- J-F Bertinello/J Fouin- ED DU ROUERGUE
- *La chaux naturelle*-Décorer- Restaurer et construire- J Fouin - ED DU ROUERGUE

- *Symboles et décors des maisons villageoises*- Hervé Fillipetti – RUSTICA
- *Les épis de faîtages en France méridionale*- Paul Duchein- MASSIN
- *Cabanes en pierre sèche de France*- Christian Lassure-Dominique Repérant – EDISUD
- *La restauration des murs de soutènement* - Parc des Cévennes - 6 bis place du palais 48400 Florac
- *Calades* -Les sols de pierre en Provence - LE BEC EN L'AIR
- *Qualité architecturale des bâtiments agricoles* - Ministère de l'agriculture-www.agriculture.gouv.fr
- *Patrimoine et paysage* - Guide pratique de l' élu - Ministère de l'intérieur
- *Le jardin paysan* – Louise Ranck - ED DU ROUERGUE

Recueils d'articles par sujets (A commander au siège de MAISONS PAYSANNES DE FRANCE)

- Brique, carrelage
- Charpente, pans de bois
- Chaux et plâtre
- L'eau, citernes, mares et puits
- Éléments décoratifs
- Escaliers
- Four à pain
- Granges
- Humidité
- Jardins, haies
- Portes, fenêtres, volets
- Murs et maçonneries en pierre
- Peintures et pigments
- Pisé, bauge, torchis
- Toitures minérales
- Toitures végétales

Dossiers

- Cheminées
- Girouettes
- Serrurerie-feronnerie
- Guide pratique pour la sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager
- Les murs de clôture
- Les toits et leurs décors
- Quel avenir pour nos bâtiments agricoles ?

AVEYRON

- ***Géologie et patrimoine du Rouergue*** - René Mignon - CNDP
- ***Paysages de l'Aveyron*** – Gérard Briane- Didier Aussibal - ED du ROUERGUE
- ***La maison Aveyronnaise***- Daniel Crozes- Didier Aussibal- ED du ROUERGUE
- ***Panorama du Rouergue*** –M Louise et Pierre Cabanes- ED SUBERVIE
- ***La vie quotidienne en Rouergue avant 1914*** –Roger Béteille- HACHETTE
- ***Architecture paysanne du Rouergue*** –Dr Alfred Cayla- SERG
- ***Al canton***- L'Aveyron par cantons- histoire, villages, maisons, cultures, mémoires
MISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CULTURE- CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- ***Sauvegarde du Rouergue : Maisons et paysages du Rouergue*** (les cahiers)
 - Le canton de Naucelle
 - Le canton de Rignac
 - Le canton d'Estaing
 - Le canton de Vezins
 - Le canton de Nant
 - Le canton de Camarés

- ***Parc naturel régional des grands causses*** – Fiches de recommandations pour les restaurations des bâtis traditionnels 71 bd de l'Ayrolle- BP126 -12101 Millau
- ***Charte paysagère Dourdou, Causse, Rougier*** – Guide de recommandations élaboré sur les cantons de Bozouls, Marcillac, Conques / Consultable dans les mairies
- ***Patrimoines- Pays de Campagnac, Laissac, St-Geniez d'olt, Sévérac-le-Château***
En vente dans les offices de Tourisme
- ***Patrimoine de pays et savoir-faire artisanaux en Lozère***
- ***Fiches de recommandations techniques et architecturales en Lozère***
 - La maçonnerie de pierre
 - Les enduits
 - Les couvertures en lauzes calcaire
 - Les charpentes à la Philibert
 - Les voûtes
 - Les murs en pierre sèche
 - Chambre de Métiers de la Lozère 2 bd du Soubeyran BP90 48003 Mende
 - Techniques se retrouvant dans tout l'Est de l'Aveyron

- ***Pierre sur pierre*** – Parc National des Cevennes-6 bis place du palais-48400 Florac
- ***Bâtisseurs des Grands Causses***- Association Los Adralhans- Consulter en bibliothèque
- ***Habitations Caussenardes*** – APA-POUX
- ***Maisons du Larzac*** - Ecomusée du Larzac
- ***Cazelles du Causse Rouge et Causse Comtal***- Bernard Monestier- Los Adralhans
- ***Les murs en pierres sèches de l'Aveyron***-techniques constructives- Eric Gross- 06 77 10 76 15

- Collection « passion des Causses »**
- ***Autrefois les Paysans - vie quotidienne, bâti traditionnel des Grands causses***
- ***Colombiers et pigeonniers du Sud-Aveyron***
- ***Caselles en pierre sèche du Sud-Aveyron***
- ***La quête de l'eau (puits, citernes, sources, lavognes... des Grands Causses)***
- ***Les Baumes et Abris sous Roche Troglodytes***
Los Adralhans Millau

- ***Moulins du Rouergue*** – Cartes postales anciennes - Jean pierre Azéma- Cayrac 12150 Sévérac
- ***Les moulins du Carladez***- jean pierre Azéma- Ed Mairie de Brommat
- ***Creissels et ses moulins***- jean pierre Azéma- Ed Fleurines
- ***Du blé au pain en Rouergue***- Gaston Camboulives